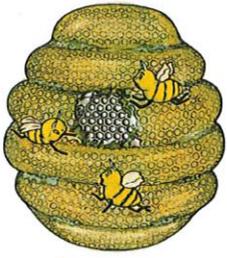


Commune de **HEIMERSDORF**



DREAL Grand Est
Service eau, biodiversité, paysages
Pôle espèces et expertise naturaliste
14, rue du Bataillon de Marche n°24
BP 81005 /F
F-67070 Strasbourg Cedex

HEIMERSDORF, le 7 septembre 2020

Objet : Demande de dérogation pour l'enlèvement d'espèces végétales protégées - Châtaigne d'eau, Laîche de Bohème, Léersie faux-riz et Utriculaire élevée à l'étang Buergerweiher

Monsieur le Directeur,

Vous trouverez ci-joint le formulaire Cerfa n° 13 617*01 de demande de dérogation pour l'enlèvement de spécimens d'espèces végétales protégées accompagné d'un dossier complémentaire.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de mes plus respectueuses salutations.

DESSERCH Michel,
Maire

Copie : EPAGE Largue

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR LA COUPE* L'ARRACHAGE*
 LA CUEILLETTE* L'ENLÈVEMENT*

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Commune de HEIMERSDORF

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° 2 Rue de Ruederbach
 Commune HEIMERSDORF
 Code postal 68560

Nature des activités : Enlèvement de la Châtaigne d'eau, de la Laïche de Bohême, de la Leersie faux-riz et de l'Utriculaire élevée et sur une partie de l'étang Buergerweiher + demande de mise en place d'une zone d'exclusion de la Châtaigne d'eau

Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité(1)	Description (2)
B1 <i>Trapas natans</i> Châtaigne d'eau		Occupation d'environ 90% de la surface d'eau ensoleillée de l'étang (2,45 sur 2,75ha) en septembre 2019 (carte dans le dossier) – demande de réduction à 38% (1ha) Absente en période d'assec
B2 <i>Utricularia australis</i> Utriculaire élevée		Forte densité de pieds fleuris sur environ 9% de la surface d'eau ensoleillée de l'étang en septembre 2019. Présence très éparse sur une autre partie de l'étang couverte par la châtaigne d'eau (carte dans le dossier) – demande de réalisation de travaux dans la zone de forte densité – Espèce absente en période d'assec
B3 <i>Carex bohémica</i> Laïche de bohême		Espèce actuellement absente en condition normale de remplissage en 2019 Répartition éparse en période d'assec
B4 <i>Leersia oryzoides</i> Léersie faux-riz	...	Espèce actuellement absente en condition normale de remplissage en 2019 Répartition éparse en période d'assec
B5		

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens
 (2) préciser la partie de la plante récoltée

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input checked="" type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude phytoécologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/> Cf ci-dessous

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : portée locale, objectif régulation de population de Châtaigne d'eau, préservation d'autres espèces protégées et conciliation de l'enjeu protection d'espèces et maintien du loisir pêche.

Suite sur papier libre déséquilibre de l'étang lié à une surdensité de châtaigne d'eau, limitation de la pratique du loisir pêche

D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : à partir de septembre 2020

E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION *

Arrachage ou enlèvement définitif Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés :
Terassement de la zone occupée (plantes conservées dans l'étang et potentiellement enfouies), puis évacuation de la châtaigne
Arrachage ou enlèvement temporaire avec réimplantation sur place d'eau en point à déchets
avec réimplantation différée verts pour la gestion future

Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation :

Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation :

Suite sur papier libre

E1. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLÈVEMENT

Préciser les techniques : Pelle ou mini pelle + bulldozer lors des travaux de reprofilage du fond
Manuellement ou à l'aide d'un filet ou d'un bateau pour la gestion future du site

Suite sur papier libre

F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie végétale Préciser :

Formation continue en biologie végétale Préciser :

Autre formation Préciser : **Entreprise Rokeman, société de terrassement de chemins ruraux.**

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Région Grand-Est
Départements : Haut-Rhin (68)
Cantons : Altkirch
Communes : Heimersdorf

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Réimplantation des spécimens enlevés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : **Maintien d'une surface de châtaigne d'eau de plus de 1ha. Pas d'intervention ultérieure de limitation de l'utriculaire dont la compétition avec la châtaigne d'eau sera limitée sur une partie de l'étang. Création de zones favorables à la laïche de bohème à la Leersie faux-riz et à l'Élatine lorsque l'étang est en eau (berges en pentes douces). Maintien du milieu étang par mise en assec de l'étang, Pas d'interventions dans le secteur où *Elatine hexandra* a été observé en 2019 et 2020, ni dans les habitats d'intérêt communautaire identifiés par le docob. Peu d'interventions en zone à Leersie faux-riz et à Laïche de bohème. Suivi sur 2 ans du maintien des espèces dans la zone.**

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : **Envoie email à la DREAL Grand Est d'un compte rendu de l'opération durant l'hiver 2020/2021 puis en fin d'années, des comptes rendus sur la présence de châtaigne d'eau et d'utriculaire élevée dans l'étang durant les été 2021 et 2022.**

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux

Fait à **Heimersdorf**
le... **07/09/2020** 2020
Votre signature



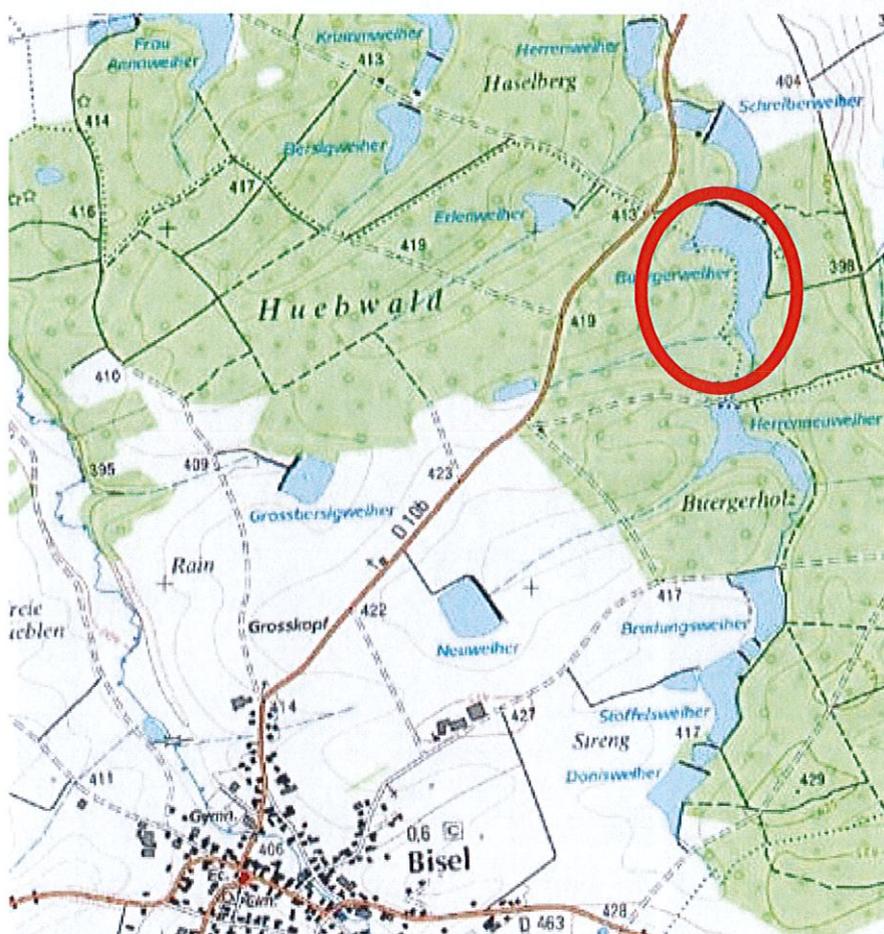
Complément au cerfa 13 617*01 Demande de dérogation pour l'enlèvement de spécimens d'espèces végétales protégées : Châtaigne d'eau, Laïche de bohème, Léersie faux-riz et Utrriculaire élevée à l'étang Buergerweiher

Contexte :

L'étang Buergerweiher abrite des espèces végétales protégées par l'arrêté interministériel du 28 juin 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Alsace complétant la liste nationale (Article 1 - NOR : ENVN9320251A). L'EPAGE Largue, animateur du site Natura 2000 « Sundgau, région des étangs » y a identifié les espèces protégées suivantes :

- *Utricularia australis* (Utrriculaire élevée) et *Trapa natans* (châtaigne d'eau) : espèces hydrophites
- *Carex bohemica* (Laïche de bohème) et *Élatine hexandra* (Élatine à six étamines), *Leersia oryzoides* (Léersie faux-riz) : espèces des vases exondées

Aucune espèce animale ou végétale exotique envahissante n'a été inventoriée sur le site.



Localisation de l'étang Buergerweiher

L'étang Buergerweiher, propriété de la Commune de Heimersdorf est loué à M. KAMBER Tobias et Mme ROASSA Saskia depuis 2019. La Châtaigne d'eau colonise une proportion importante de l'étang qui pourrait à terme empêcher la pratique de la pêche en été. La Commune et les locataires souhaitent limiter la zone de présence de la Châtaigne d'eau (et indirectement de l'Utrriculaire) afin que l'étang puisse permettre la pratique de la pêche.

L'étang n'avait pas été vidangé et mis en assec depuis plus de 32 ans. Le poisson n'était pas régulé et la vase n'a pas pu se minéraliser. Une mortalité piscicole a été observée en septembre 2019, suspectée d'être liée à un manque d'oxygène (obstruction de la lumière dans l'eau par la châtaigne d'eau et par l'eau troublée par la présence de poisson fouisseurs non

régulés, consommation par le poisson, consommation par la vase, ainsi qu'au faible niveau d'eau liée à des fuites, à la sécheresse et à la forte densité d'étangs présents à l'amont).

La surface de l'étang est de 4,79ha. La surface d'eau libre et ensoleillée calculée à partir des photographies aériennes est d'environ 2,8ha.

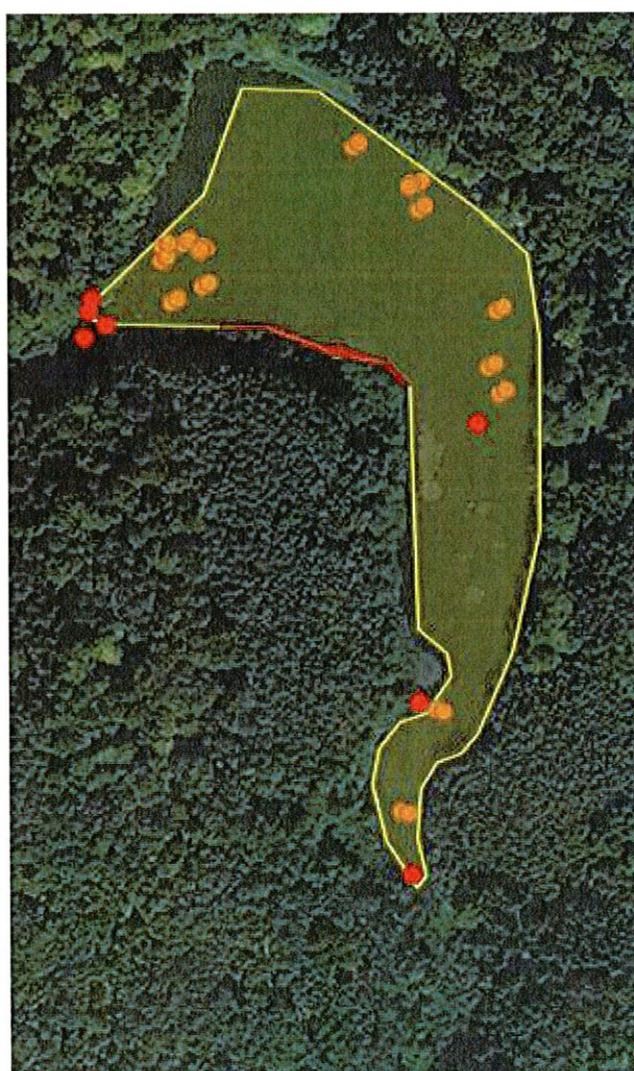
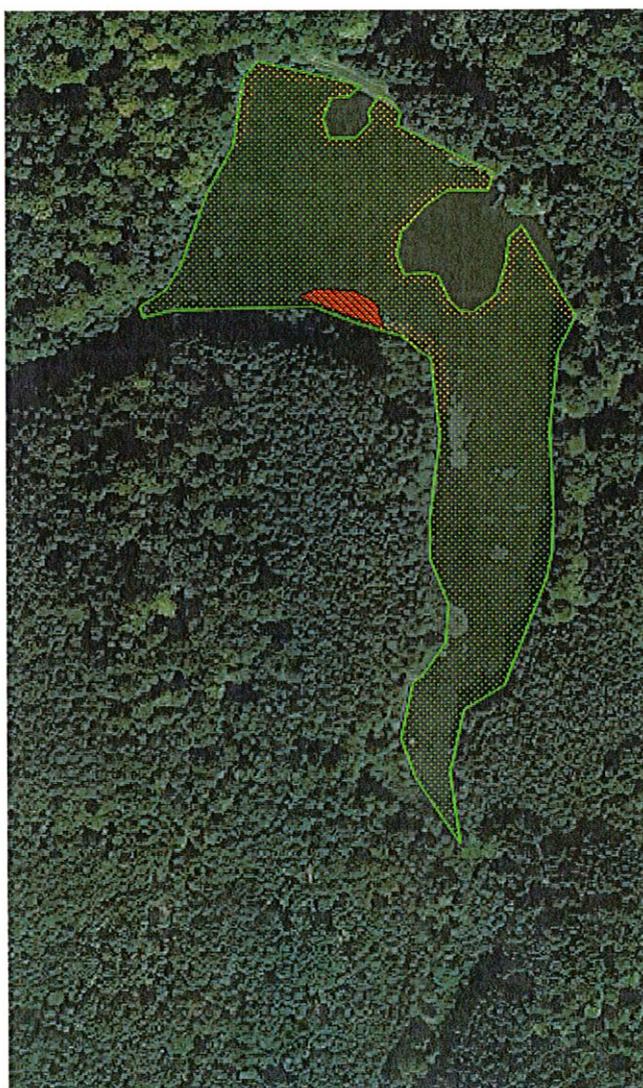
Résultats des inventaires botaniques 2019 :

La surface occupée par la châtaigne d'eau en 2019 est estimée à 2,45ha, la surface d'eau libre et ensoleillée en 2019 est d'environ 0,3ha,

La surface occupée par des pieds fleuris d'Utriculaire élevée est estimée à 0,25ha.

L'Élatine à six étamines est présente sur une partie de la berge sud de l'étang dans un secteur qui ne sera pas impacté par le projet.

Carte ci-dessous.



Localisation des espèces protégées identifiées dans l'étang par l'EPAGE Largue en septembre 2019

Localisation des espèces protégées identifiées dans l'étang en assec par l'EPAGE Largue en juillet 2020

- Chataigne d'eau
- Utriculaire élevée
- Élatine six étamines

- Élatine à six étamines
- Léersie faux-riz
- Carex bohémica

Résultats des inventaires botaniques 2020:

L'Élatine à six étamines a été observée sur une partie de la berge sud de l'étang, dans les queues Est et Ouest de l'étang et très localement dans le fond de l'étang ces secteurs ne feront pas l'objet de travaux de terrassement.

La Laïche de bohème est présente de manière éparse dans la quasi-totalité de l'étang mais est plus abondante dans les têtes Est et Ouest de l'étang ainsi que sur les lisières sud.

La Léersie faux-riz est présente ponctuellement dans l'étang avec une répartition plus éparse.

Carte ci-dessus.

Présence animale sur le site

Il n'y a pas de données de présence d'amphibiens dans l'étang. L'étang abritant une forte densité de poissons, il n'est pas favorable à l'accueil des tritons ; ceci a été confirmé sur plusieurs étangs voisins sur lesquels des inventaires avaient été réalisés. Les amphibiens pouvant être présent en forêt ne seront pas impactés par le projet en raison de l'absence de travaux en forêt.

De par son contexte forestier, la seule espèce de reptile protégée pouvant occasionnellement utiliser les étangs forestiers pour chasser est la couleuvre à collier. Cette espèce ne se reproduit pas dans les étangs et, en raison de ses mœurs forestiers et de la présence de terrains de chasse variés autour de l'étang (notamment de la forêt communale), elle n'est pas impactée par la vidange et la réalisation de travaux de terrassement dans l'étang.

Les mœurs forestiers de ces espèces en été et en automne à plusieurs dizaines ou centaines de mètres des plans d'eau amènent à considérer que les travaux de terrassement n'auront pas d'impact sur les amphibiens et reptiles protégés. Les arbres présents sur la digue ont un faible diamètre inférieur à 20cm et sont dépourvus de cavités. Ils n'abritent donc pas de chauves-souris.

A l'automne, les différentes espèces d'amphibiens et de reptiles protégés observées vivent dans la litière forestière. Dès lors, il n'est pas possible de réaliser d'inventaire de ces espèces actuellement.

Remarque : espèces protégées dans les étangs voisins :

La Châtaigne d'eau, l'Utriculaire élevée, l'Élatine à six étamines et la Léersie faux-riz ont également été inventoriées dans d'autres étangs du secteur :

- étang Schreiberweiher 2019 (année post vidange – niveau d'eau assez bas) et 2020: *Utricularia australis* (Utriculaire élevée), *Trapa natans* (Châtaigne d'eau), *Carex bohemica* (Laïche de bohème), *Élatine* sp.
- étang Herreneweiher 2019, 2020: *Trapa natans* (Châtaigne d'eau)
- étang Brudungsweiher 2019, 2020: *Trapa natans* (Châtaigne d'eau)
- étang Stoffelsweiher (en assec): *Carex bohemica* (Laïche de bohème) 2019 et 2020, *Leersia oryzoides* (Léersie faux Riz) 2019,
- étang Donisweiher 2018: *Trapa natans* (Châtaigne d'eau) absente en 2019 et 2020.

Habitats d'intérêt communautaires :

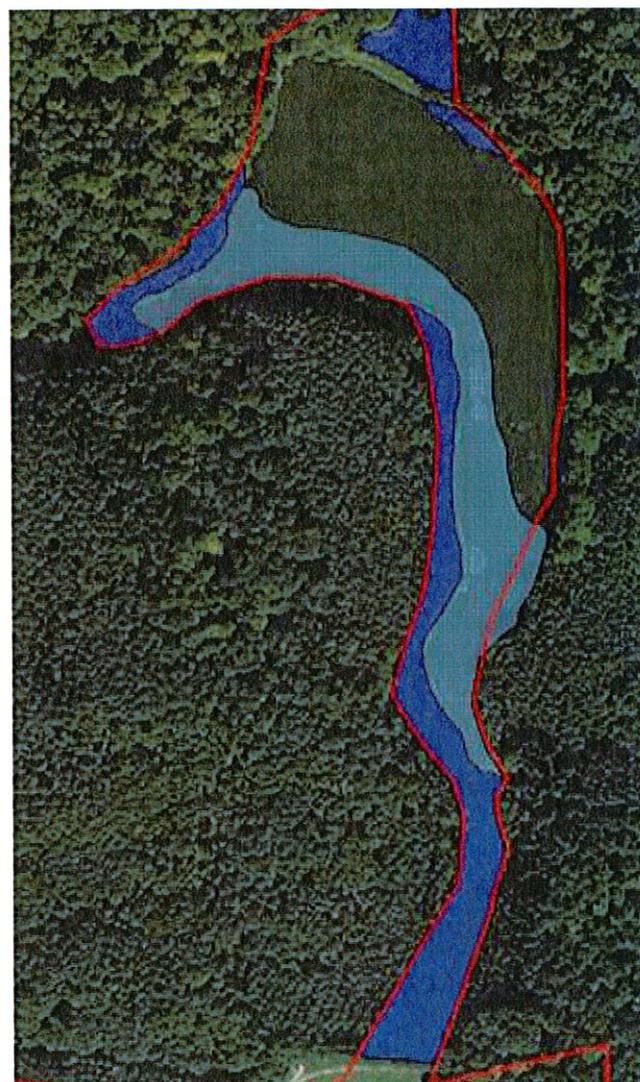
Le Document d'Objectif du site Natura 2000 « Sundgau, région des étangs » identifie 2 habitats d'intérêt communautaire humides dans l'étang localisés principalement sur les 2 queues de l'étang et en bordure sud-ouest : Lac Eutrophe Naturel (code Natura 2000 : 3150), Forêt alluviale à aulne glutineux et frêne commun (code 91EO*) ; carte ci-contre.

Intervention projetée: finalité de l'opération et techniques mises en œuvre

L'étang a été vidangé en décembre dernier après dépôt d'un dossier loi sur l'eau. À cette période, la Châtaigne d'eau et l'Utrriculaire élevée étaient naturellement à l'état végétatif. Ces espèces passent l'hiver, voir la saison suivante en cas de manque d'eau à l'état végétatif. La vidange à cette période puis la mise en assec de l'étang n'engendrent pas de destruction de ces espèces et n'a donc pas fait l'objet de demande de dérogation. La vidange et la mise en assec limitent le comblement de l'étang et participent ainsi au maintien du « milieu étang » favorable à ces espèces.

La Commune aimerait délimiter une zone de présence acceptable de la châtaigne d'eau de 1ha (38% de la surface d'eau libre et ensoleillée ; carte ci-contre) au-delà de laquelle les plants de châtaigne d'eau présents pourront être retirés de l'eau (retrait manuel ou à l'aide d'un bateau). Cette surface sera délimitée sur site par des piquets et éventuellement d'un chapelet de bouées flottantes ancrés dans le fond de l'étang et reliés par une corde (type bouées de zone de baignade). L'utriculaire n'engendrant pas de problèmes de cohabitation, sa présence ne sera pas régulée dans la gestion du site post-travaux et pourra se développer librement sur l'ensemble des habitats qui lui conviennent dans l'étang. La Laïche de bohème, la Léersie faux-riz et l'Élatine à six étamines étant des plantes ancrées dans le sol et qui ne posent pas de problème de nuisance ; elles ne feront pas l'objet d'une gestion limitative dans l'entretien courant de l'étang.

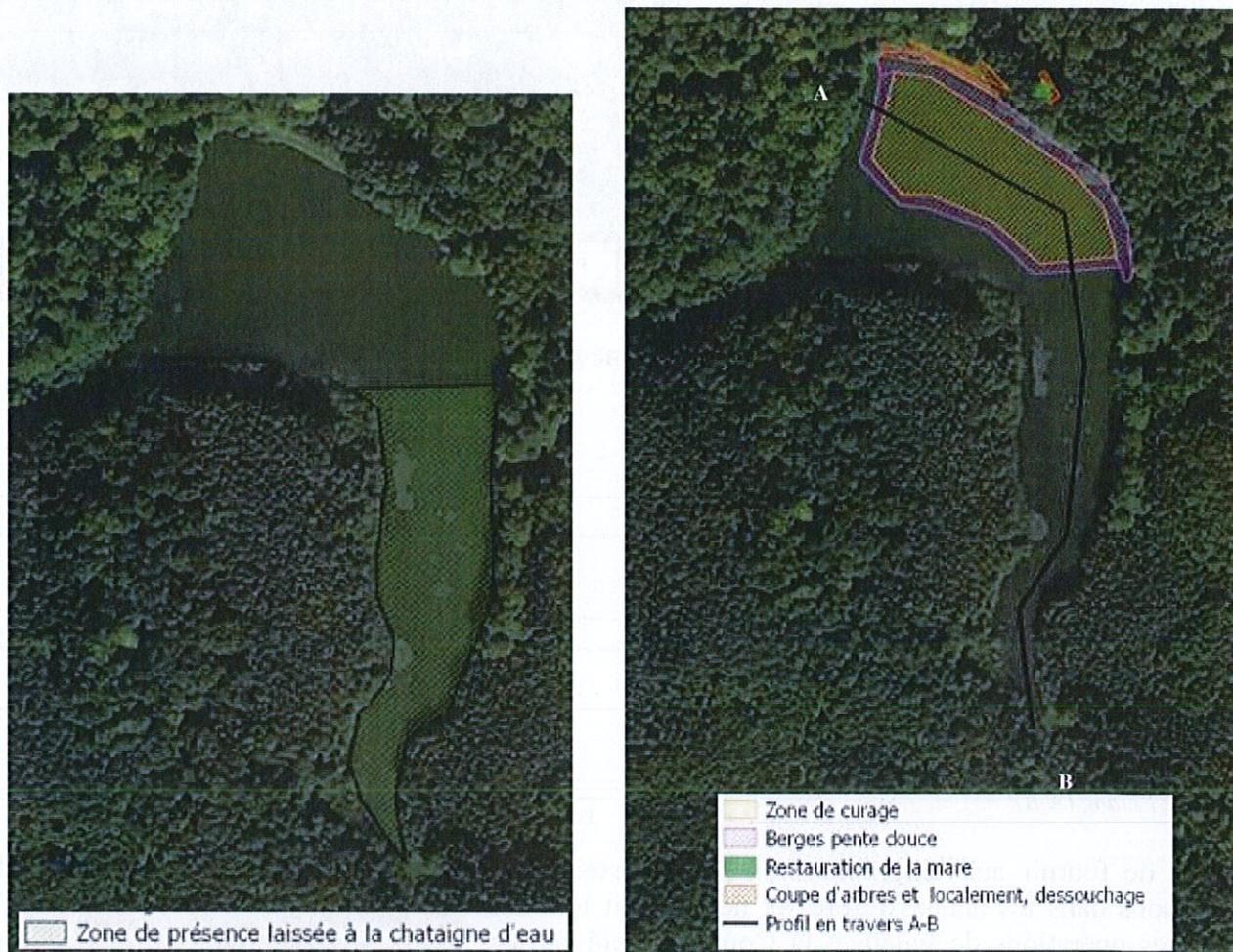
Afin de créer des conditions défavorables à la châtaigne d'eau qui n'apprécie pas les zones profondes, l'étang est mis en assec d'un pour diminuer la quantité de vase par minéralisation (ceci n'a pas été fait depuis au moins 32 ans). La mise en assec permet également la minéralisation de la vase, de disposer d'une matière plus stable pour les travaux de réfection et elle créera des conditions favorables au développement d'une flore patrimoniale des étangs en assec. La vidange et la mise en assec permettent de réguler les populations piscicoles qui troublent l'eau, de limiter le développement d'espèces animales exotiques envahissantes



Localisation des habitats d'intérêt communautaire DOCOB du site Natura 2000

- Lac eutrophe naturel
- Forêt alluviale à aulne glutineux et frêne commun
- Périmètre Natura 2000

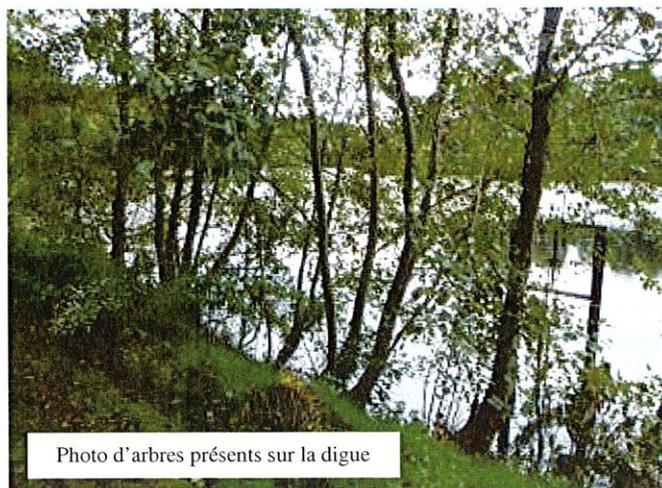
(espèces absentes ici) et de maintenir le milieu étang. La vidange a été réalisée lentement afin de limiter le départ de vase vers l'aval. Il n'y avait pas d'espèces de poissons exotiques envahissants dans l'étang lors de la vidange.



La commune prévoit de sur-creuser une partie de la zone d'exclusion de châtaigne d'eau (environ 0,83ha ; localisation « zone de curage » et plan en coupe page suivante). Les berges seront talutées en pente douce (1m de haut pour 2m de large) ; pour assurer leur stabilité et créer des conditions favorables à d'autres espèces. **Les matériaux curés seront en intégralité réutilisés sur site.** Ils seront utilisés pour restaurer l'étanchéité et l'élargissement de la digue et pour aménager des berges en pente douce. Ils pourront également permettre de créer des zones de haut fond en cas d'excédent. Ces travaux seront réalisés à l'aide d'une pelle ou mini pelle et d'un bulldozer.

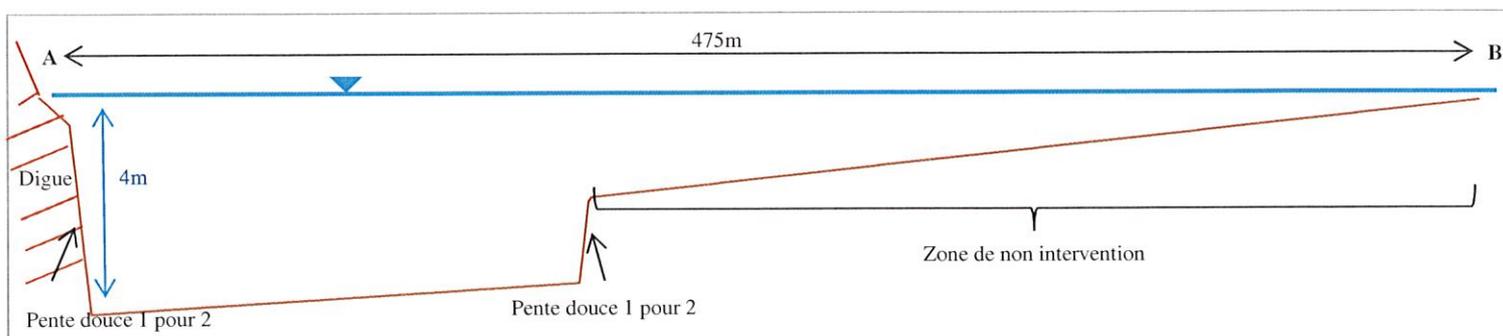
Les travaux de terrassement ne seront réalisés que dans l'emprise de la zone définie par la carte ci-contre. Ainsi, **aucun travail de terrassement ne sera réalisé : dans les zones d'habitats d'intérêt communautaire humides identifiés par le DOCOB, dans la zone occupée par l'Élatine en 2019 et 2020, sur la berge nord-ouest de l'étang (à proximité du point « A » sur la carte ci-contre), dans la future « zone de présence laissée à la châtaigne d'eau ».**

Lors des travaux sur la digue, les arbres sont ou seront dessouchés pour permettre la réalisation de la vidange, éviter la formation de renard hydraulique et maintenir le milieu étang conformément aux règles de bonne gestion des étangs ; les arbres coupés et dessouchés, essentiellement des aulnes glutineux sont de petit diamètre (<20cm) et dépourvus de cavités (Cf photo ci-contre).



Afin de ne plus avoir à réaliser de type de travaux lourds, les locataires s'engagent à vidanger l'étang tous les 3 à 10 ans

Afin de maintenir un habitat favorable à la faune et à la flore, les berges de l'étang ne seront pas empierrées.



Profil en long de l'étang (A-B)

Photo d'arbres présents sur la digue

Afin de fournir aux amphibiens un habitat exempt de poissons dans les années futures et notamment lors des futures opérations de vidange, la Commune prévoit de restaurer la mare communale de 50m² située à proximité de la digue (Cf photo ci-contre). Cette restauration consistera à curer une partie de la mare en maintenant une berge en pente douce, à apporter de l'argile si besoin et à mettre en lumière le milieu par coupe d'arbres (tous les résineux situés à proximité de la mare et quelques feuillus situés au nord-est et au nord-ouest de la mare). **La commune et les locataires s'engagent à ne pas remblayer cette mare à l'avenir et à ne pas y introduire de poissons.**



Mare qui sera restaurée

Mesures prévues pour le maintien des espèces concernées dans un état de conservation favorable:

Bien que l'Utriculaire soit impactée par les travaux de terrassement, la limitation de la châtaigne d'eau dans une partie de l'étang devrait permettre son développement dans la zone d'habitats d'intérêt communautaire et sur les berges nord de l'étang. La préservation de la population d'Utriculaire est donc assurée.

La Laïche de bohème et la Leersie faux-riz n'ont été observées qu'en période d'assec dans cet étang. Elles seront impactées par les travaux de terrassement. Néanmoins, les travaux seront

réalisés entre septembre et novembre, lorsque les plantes se sont reproduit et, les matériaux terrassés seront réutilisés sur place conservant ainsi la banque de graine dans l'étang. La nouvelle morphologie de l'étang restera favorable à l'espèce en période d'assec et devrait lui être plus favorable en période de pleine eau grâce au retalutage des berges en pente douce.

L'Élatine à six étamines ne sera pas impactée par les travaux d'après les inventaires réalisés en 2019 et 2020. La mise en assec de l'étang et le retalutage des berges vont créer des conditions plus favorables au développement de l'espèce lorsque l'étang est en eau.

Le maintien d'une zone de présence de la Châtaigne d'eau de 1ha permettra la survie de la population. Au vue des mesures prises pour préserver l'Utriculaire élevée, la Laîche de bohème, la Leersie faux-riz et l'Élatine à six étamines, le projet ne nuira pas au maintien des populations de ces espèces.

Suivi post travaux :

Le suivi de la présence de la Châtaigne d'eau et de l'Utriculaire élevée sera organisé durant les étés 2021 et 2022. La DREAL sera tenue informée annuellement des résultats des suivis par email.

Dans le cas où, pour une raison inconnue, l'espèce venait à ne pas se réinstaller dans l'étang, une réintroduction de l'espèce sur site sera réalisée à partir de plants collectés dans les étangs voisins, après validation du protocole par la DREAL. Dans le cas où ces espèces ne soient pas observées dans les autres étangs qui les accueillent aujourd'hui: le suivi de la réinstallation de ces espèces et les discussions sur une éventuelle réintroduction seraient reportées.

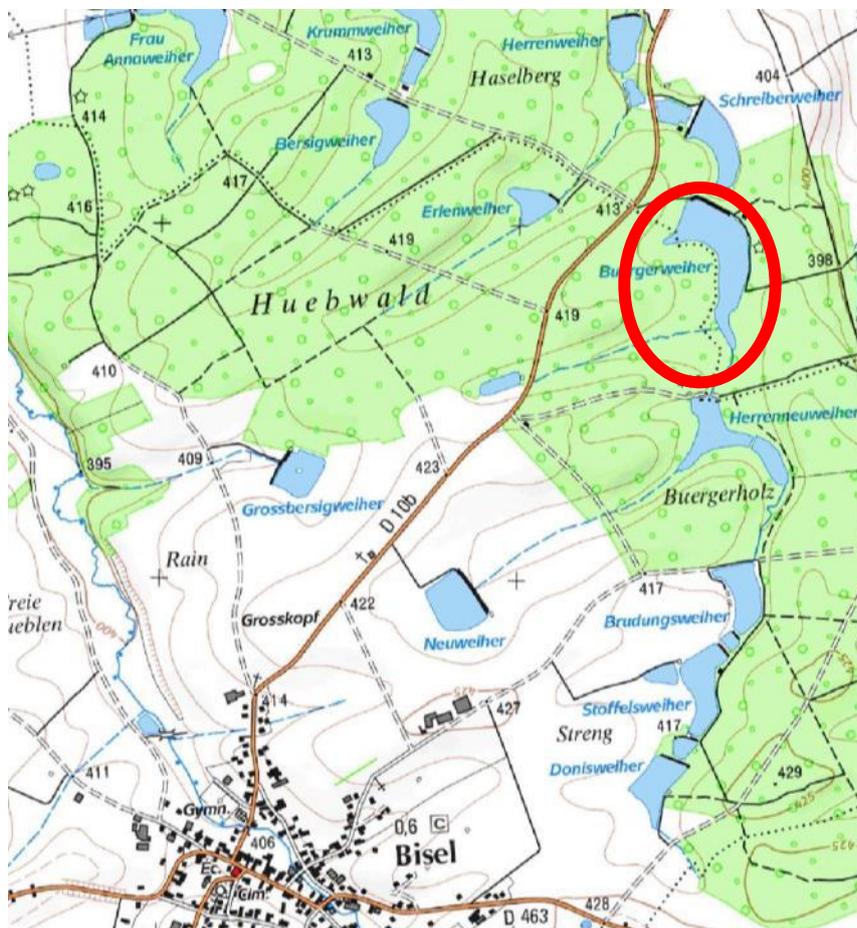
Complément au cerfa 13 617*01 Demande de dérogation pour l'enlèvement de spécimens d'espèces végétales protégées : Châtaigne d'eau, Laïche de bohème, Léersie faux-riz et Utrriculaire élevée à l'étang Buergerweiher

Contexte :

L'étang Buergerweiher abrite des espèces végétales protégées par l'arrêté interministériel du 28 juin 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Alsace complétant la liste nationale (Article 1 - NOR : ENVN9320251A). L'EPAGE Largue, animateur du site Natura 2000 « Sundgau, région des étangs » y a identifié les espèces protégées suivantes :

- *Utricularia australis* (Utrriculaire élevée) et *Trapa natans* (châtaigne d'eau) : espèces hydrophites
- *Carex bohemica* (Laïche de bohème) et *Élatine hexandra* (Élatine à six étamines), *Leersia oryzoides* (Léersie faux-riz) : espèces des vases exondées

Aucune espèce animale ou végétale exotique envahissante n'a été inventoriée sur le site.



Localisation de l'étang Buergerweiher

L'étang Buergerweiher, propriété de la Commune de Heimersdorf est loué à M. KAMBER Tobias et Mme ROASSA Saskia depuis 2019. La Châtaigne d'eau colonise une proportion importante de l'étang qui pourrait à terme empêcher la pratique de la pêche en été. La Commune et les locataires souhaitent limiter la zone de présence de la Châtaigne d'eau (et indirectement de l'Utrriculaire) afin que l'étang puisse permettre la pratique de la pêche.

L'étang n'avait pas été vidangé et mis en assec depuis plus de 32 ans. Le poisson n'était pas régulé et la vase n'a pas pu se minéraliser. Une mortalité piscicole a été observée en septembre 2019, suspectée d'être liée à un manque d'oxygène (obstruction de la lumière dans l'eau par la châtaigne d'eau et par l'eau troublée par la présence de poisson fouisseurs non

régulés, consommation par le poisson, consommation par la vase, ainsi qu'au faible niveau d'eau liée à des fuites, à la sécheresse et à la forte densité d'étangs présents à l'amont).

La surface de l'étang est de 4,79ha. La surface d'eau libre et ensoleillée calculée à partir des photographies aériennes est d'environ 2,8ha.

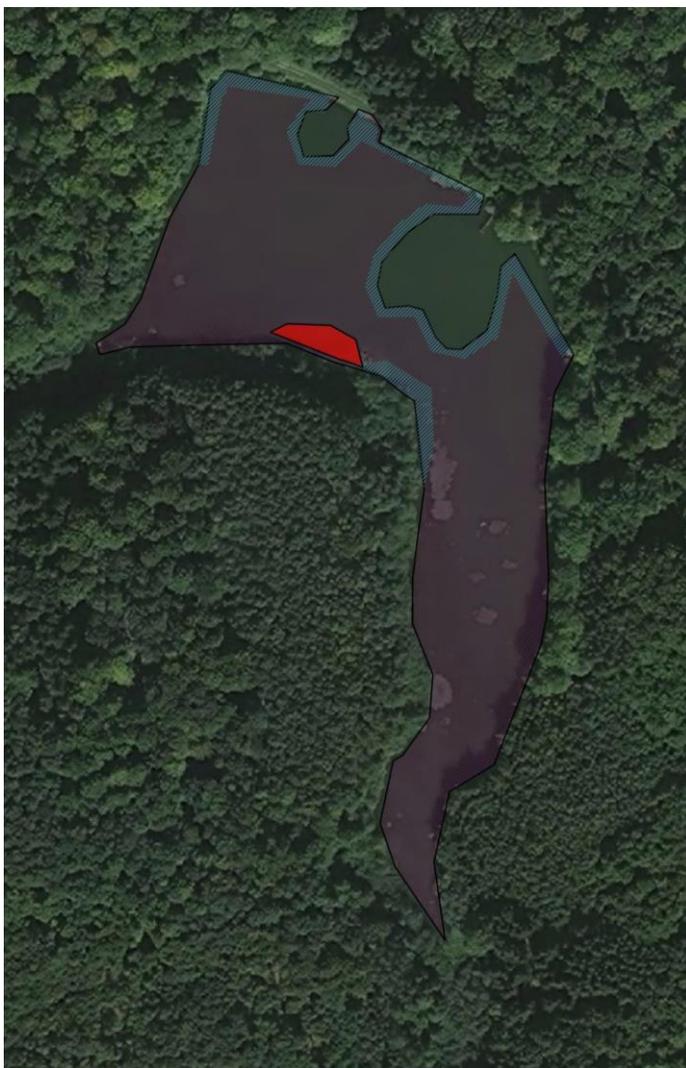
Résultats des inventaires botaniques 2019 :

La surface occupée par la châtaigne d'eau en 2019 est estimée à 2,45ha, la surface d'eau libre et ensoleillée en 2019 est d'environ 0,3ha,

La surface occupée par des pieds fleuris d'Utriculaire élevée est estimée à 0,25ha.

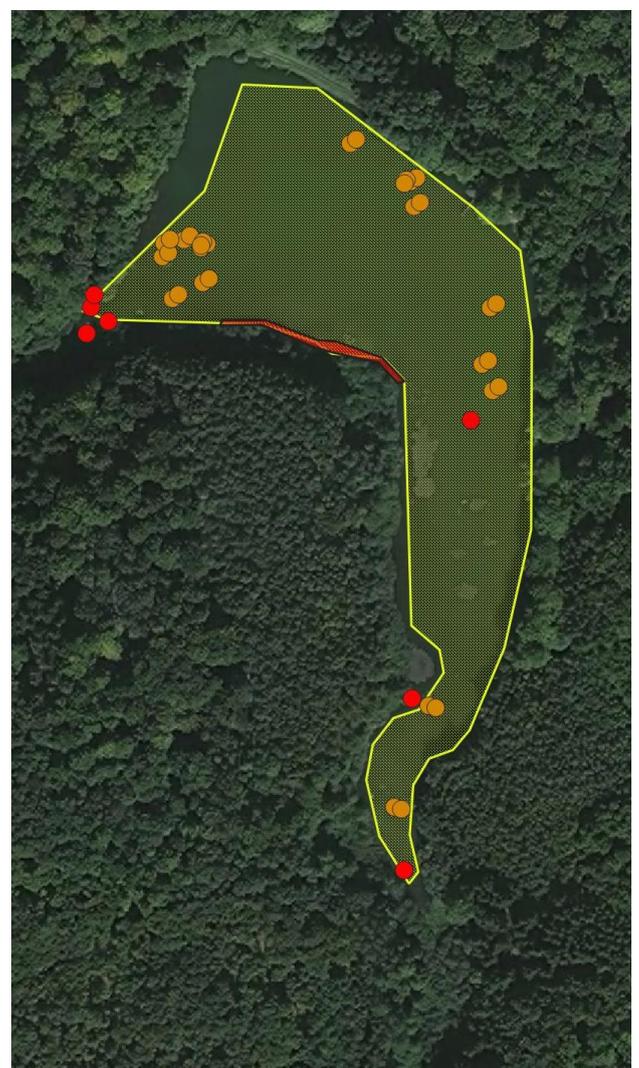
L'Élatine à six étamines est présente sur une partie de la berge sud de l'étang dans un secteur qui ne sera pas impacté par le projet.

Carte ci-dessous.



Localisation des espèces protégées identifiées dans l'étang par l'EPAGE Largue en septembre 2019

- Chataigne d'eau
- Utriculaire élevée
- Élatine à six étamines



Localisation des espèces protégées identifiées dans l'étang en assec par l'EPAGE Largue en juillet 2020

- Élatine à six étamines
- Léersie faux-riz
- Carex bohémica

Résultats des inventaires botaniques 2020:

L'Élatine à six étamines a été observée sur une partie de la berge sud de l'étang, dans les queues Est et Ouest de l'étang et très localement dans le fond de l'étang ces secteurs ne feront pas l'objet de travaux de terrassement.

La Laïche de bohème est présente de manière éparse dans la quasi-totalité de l'étang mais est plus abondante dans les têtes Est et Ouest de l'étang ainsi que sur les lisières sud.

La Léersie faux-riz est présente ponctuellement dans l'étang avec une répartition plus éparse.

Carte ci-dessus.

Présence animale sur le site

Il n'y a pas de données de présence d'amphibiens dans l'étang. L'étang abritant une forte densité de poissons, il n'est pas favorable à l'accueil des tritons ; ceci a été confirmé sur plusieurs étangs voisins sur lesquels des inventaires avaient été réalisés. Les amphibiens pouvant être présent en forêt ne seront pas impactés par le projet en raison de l'absence de travaux en forêt.

De par son contexte forestier, la seule espèce de reptile protégée pouvant occasionnellement utiliser les étangs forestiers pour chasser est la couleuvre à collier. Cette espèce ne se reproduit pas dans les étangs et, en raison de ses mœurs forestiers et de la présence de terrains de chasse variés autour de l'étang (notamment de la forêt communale), elle n'est pas impactée par la vidange et la réalisation de travaux de terrassement dans l'étang.

Les mœurs forestiers de ces espèces en été et en automne à plusieurs dizaines ou centaines de mètres des plans d'eau amènent à considérer que les travaux de terrassement n'auront pas d'impact sur les amphibiens et reptiles protégés. Les arbres présent sur la digue ont un faible diamètre inférieur à 20cm et sont dépourvus de cavités. Ils n'abritent donc pas de chauves-souris.

A l'automne, les différentes espèces d'amphibiens et de reptiles protégés observées vivent dans la litière forestière. Dès lors, il n'est pas possible de réaliser d'inventaire de ces espèces actuellement.

Remarque : espèces protégées dans les étangs voisins :

La Châtaigne d'eau, l'Utriculaire élevée, l'Élatine à six étamines et la Léersie faux-riz ont également été inventoriées dans d'autres étangs du secteur :

- étang Schreiberweiher 2019 (année post vidange – niveau d'eau assez bas) et 2020: *Utricularia australis* (Utriculaire élevée), *Trapa natans* (Châtaigne d'eau), *Carex bohemica* (Laïche de bohème), *Élatine* sp.
- étang Herreneuweiher 2019, 2020: *Trapa natans* (Châtaigne d'eau)
- étang Brudungsweiher 2019, 2020: *Trapa natans* (Châtaigne d'eau)
- étang Stoffelsweiher (en assec): *Carex bohemica* (Laïche de bohème) 2019 et 2020, *Leersia oryzoides* (Léersie faux Riz) 2019,
- étang Donisweiher 2018: *Trapa natans* (Châtaigne d'eau) absente en 2019 et 2020.

Habitats d'intérêt communautaires :

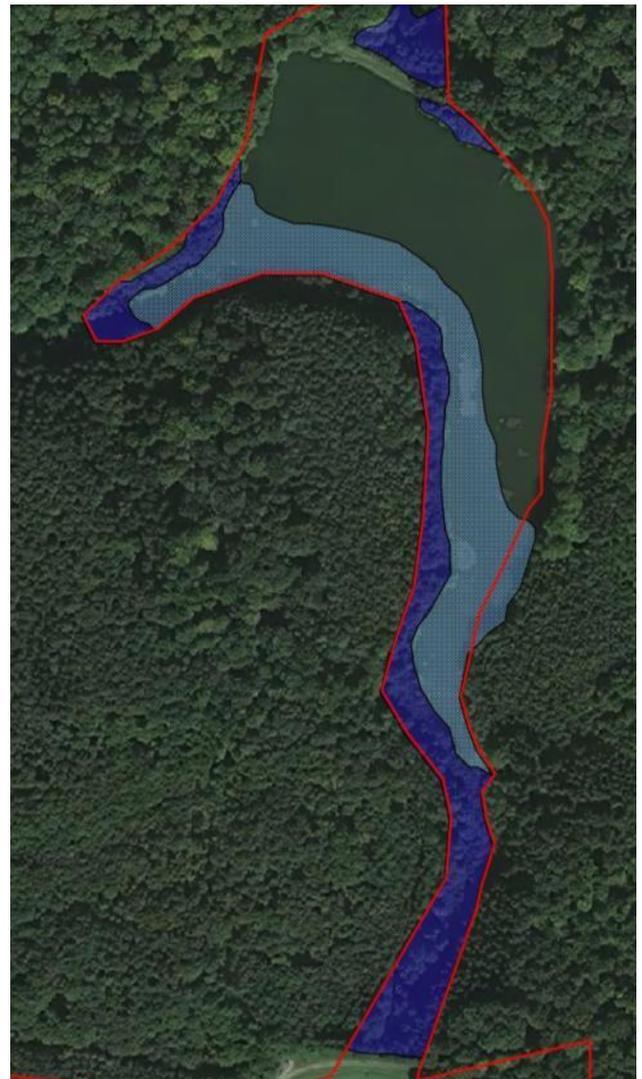
Le Document d'Objectif du site Natura 2000 « Sundgau, région des étangs » identifie 2 habitats d'intérêt communautaire humides dans l'étang localisés principalement sur les 2 queues de l'étang et en bordure sud-ouest : Lac Eutrophe Naturel (code Natura 2000 : 3150), Forêt alluviale à aulne glutineux et frêne commun (code 91EO*) ; carte ci-contre.

Intervention projetée: finalité de l'opération et techniques mises en œuvre

L'étang a été vidangé en décembre dernier après dépôt d'un dossier loi sur l'eau. À cette période, la Châtaigne d'eau et l'Utrriculaire élevée étaient naturellement à l'état végétatif. Ces espèces passent l'hiver, voir la saison suivante en cas de manque d'eau à l'état végétatif. La vidange à cette période puis la mise en assec de l'étang n'engendrent pas de destruction de ces espèces et n'a donc pas fait l'objet de demande de dérogation. La vidange et la mise en assec limitent le comblement de l'étang et participent ainsi au maintien du « milieu étang » favorable à ces espèces.

La Commune aimerait délimiter une zone de présence acceptable de la châtaigne d'eau de 1ha (38% de la surface d'eau libre et ensoleillée ; carte ci-contre) au-delà de laquelle les plants de châtaigne d'eau présents pourront être retirés de l'eau (retrait manuel ou à l'aide d'un bateau). Cette surface sera délimitée sur site par des piquets et éventuellement d'un chapelet de bouées flottantes ancrés dans le fond de l'étang et reliées par une corde (type bouées de zone de baignade). L'utriculaire n'engendrant pas de problèmes de cohabitation, sa présence ne sera pas régulée dans la gestion du site post-travaux et pourra se développer librement sur l'ensemble des habitats qui lui conviennent dans l'étang. La Laïche de bohème, la Léersie faux-riz et l'Élatine à six étamines étant des plantes ancrées dans le sol et qui ne posent pas de problème de nuisance ; elles ne feront pas l'objet d'une gestion limitative dans l'entretien courant de l'étang.

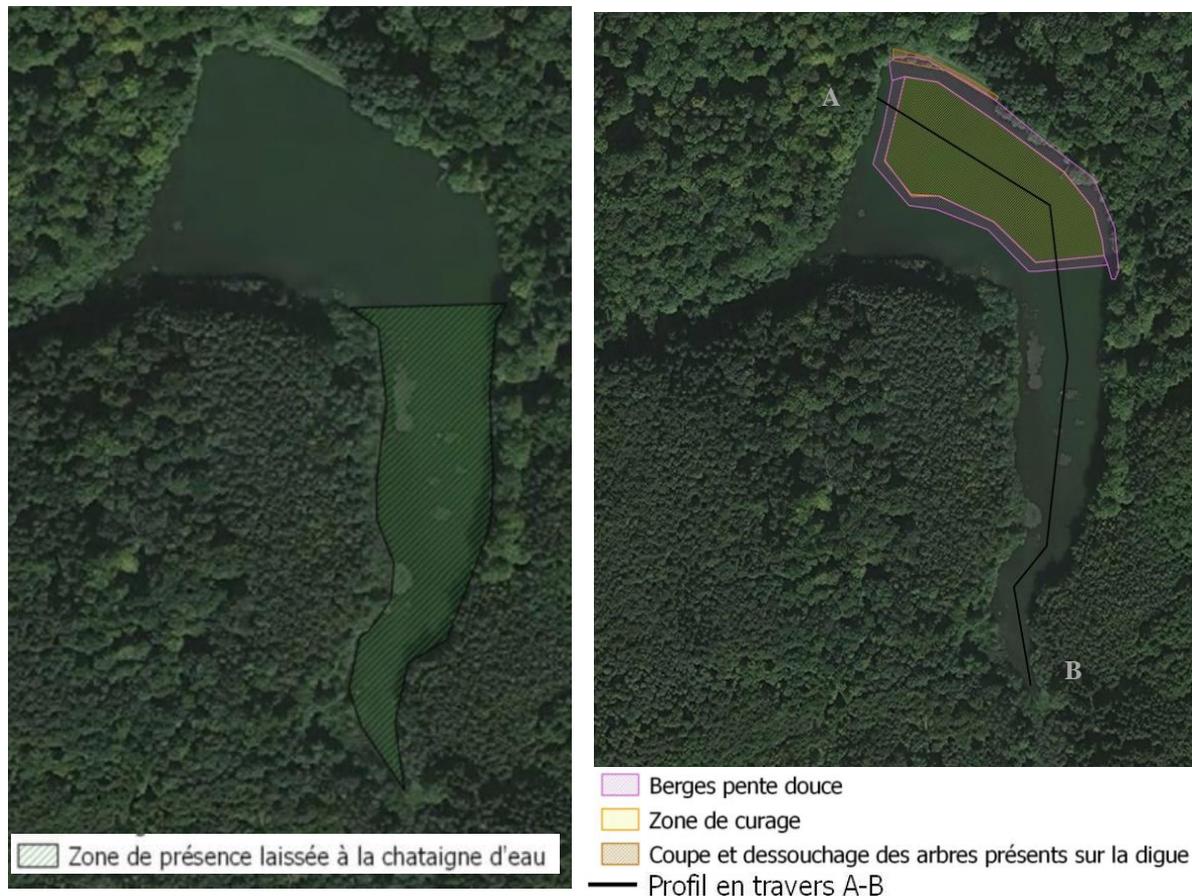
Afin de créer des conditions défavorables à la châtaigne d'eau qui n'apprécie pas les zones profondes, l'étang est mis en assec d'un pour diminuer la quantité de vase par minéralisation (ceci n'a pas été fait depuis au moins 32 ans). La mise en assec permet également la minéralisation de la vase, de disposer d'une matière plus stable pour les travaux de réfection et elle créera des conditions favorables au développement d'une flore patrimoniale des étangs en assec. La vidange et la mise en assec permettent de réguler les populations piscicoles qui troublent l'eau, de limiter le développement d'espèces animales exotiques envahissantes



Localisation des habitats d'intérêt communautaire DOCOB du site Natura 2000

- Lac eutrophe naturel
- Forêt alluviale à aulne glutineux et frêne commun
- Périmètre Natura 2000

(espèces absentes ici) et de maintenir le milieu étang. La vidange a été réalisée lentement afin de limiter le départ de vase vers l'aval. Il n'y avait pas d'espèces de poissons exotiques envahissants dans l'étang lors de la vidange.



La commune prévoit de sur-creuser une partie de la zone d'exclusion de châtaigne d'eau (environ 0,83ha ; localisation « zone de curage » et plan en coupe page suivante). Les berges seront talutées en pente douce (1m de haut pour 2m de large) ; pour assurer leur stabilité et créer des conditions favorables à d'autres espèces. **Les matériaux curés seront en intégralité réutilisés sur site.** Ils seront utilisés pour restaurer l'étanchéité et l'élargissement de la digue et pour aménager des berges en pente douce. Ils pourront également permettre de créer des zones de haut fond en cas d'excédent. Ces travaux seront réalisés à l'aide d'une pelle ou mini pelle et d'un bulldozer.

Les travaux de terrassement ne seront réalisés que dans l'emprise de la zone définie par la carte ci-contre. Ainsi, **aucun travail de terrassement ne sera réalisé : dans les zones d'habitats d'intérêt communautaire humides identifiés par le DOCOB, dans la zone occupée par l'Élatine en 2019 et 2020, sur la berge nord-ouest de l'étang (à proximité du point « A » sur la carte ci-contre), dans la future « zone de présence laissée à la châtaigne d'eau ».**

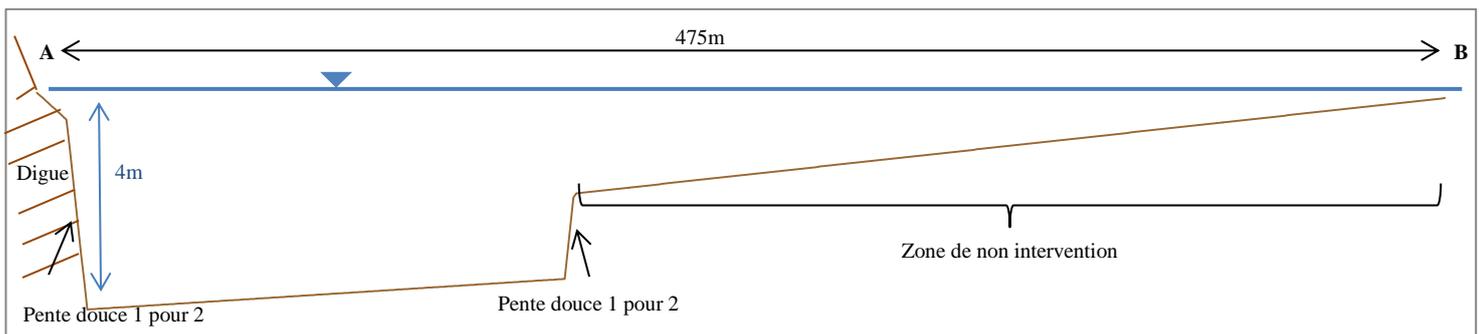
Lors des travaux sur la digue, les arbres sont ou seront dessouchés hors période de nidification des oiseaux (abattages réalisés entre le 15 septembre et le 15 mars) pour permettre la réalisation de la vidange, éviter la formation de renard hydraulique et maintenir le milieu étang conformément aux règles de bonne gestion des étangs ; les arbres coupés et dessouchés, essentiellement des aulnes glutineux sont de petit diamètre (<20cm) et dépourvus de cavités (Cf photo ci-contre). Ces arbres sont présents sur une longueur d'environ 60m et une faible largeur (une seule rangée d'arbres).



Photo d'arbres présents sur la digue

Afin de ne plus avoir à réaliser de type de travaux lourds, les locataires s'engagent à vidanger l'étang tous les 3 à 10 ans

Afin de maintenir un habitat favorable à la faune et à la flore, les berges de l'étang ne seront pas empierrées.



Profil en long de l'étang (A-B)

Mesures prévues pour le maintien des espèces concernées dans un état de conservation favorable:

Bien que l'Utriculaire soit impactée par les travaux de terrassement, la limitation de la châtaigne d'eau dans une partie de l'étang devrait permettre son développement dans la zone d'habitats d'intérêt communautaire et sur les berges nord de l'étang. La préservation de la population d'Utriculaire est donc assurée.

La Laïche de bohème et la Leersie faux-riz n'ont été observées qu'en période d'assec dans cet étang. Elles seront impactées par les travaux de terrassement. Néanmoins, les travaux seront réalisés entre septembre et novembre, lorsque les plantes se sont reproduit et, les matériaux terrassés seront réutilisés sur place conservant ainsi la banque de graine dans l'étang. La nouvelle morphologie de l'étang restera favorable à l'espèce en période d'assec et devrait lui être plus favorable en période de pleine eau grâce au retalutage des berges en pente douce.

L'Élatine à six étamines ne sera pas impactée par les travaux d'après les inventaires réalisés en 2019 et 2020. La mise en assec de l'étang et le retalutage des berges vont créer des conditions plus favorables au développement de l'espèce lorsque l'étang est en eau.

Le maintien d'une zone de présence de la Châtaigne d'eau de 1ha permettra la survie de la population. Au vue des mesures prises pour préserver l'Utriculaire élevée, la Laîche de bohème, la Leersie faux-riz et l'Élatine à six étamines, le projet ne nuira pas au maintien des populations de ces espèces.

Suivi post travaux :

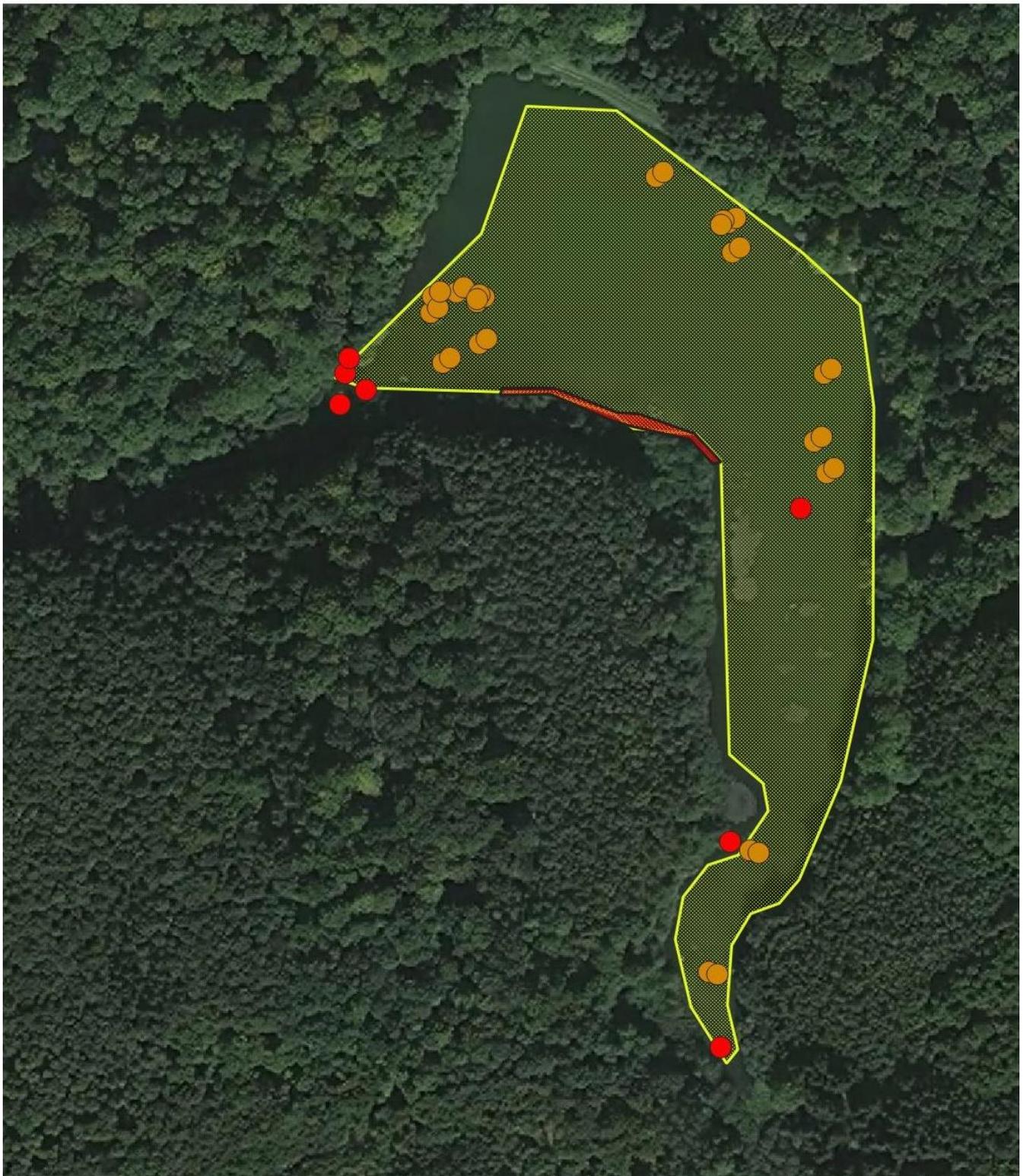
Le suivi de la présence de la Châtaigne d'eau et de l'Utriculaire élevée sera organisé durant les étés 2021 et 2022. La DREAL sera tenue informée annuellement des résultats des suivis par email.

Dans le cas où, pour une raison inconnue, l'espèce venait à ne pas se réinstaller dans l'étang, une réintroduction de l'espèce sur site sera réalisée à partir de plants collectés dans les étangs voisins, après validation du protocole par la DREAL. Dans le cas où ces espèces ne soient pas observées dans les autres étangs qui les accueillent aujourd'hui: le suivi de la réinstallation de ces espèces et les discussions sur une éventuelle réintroduction seraient reportées.



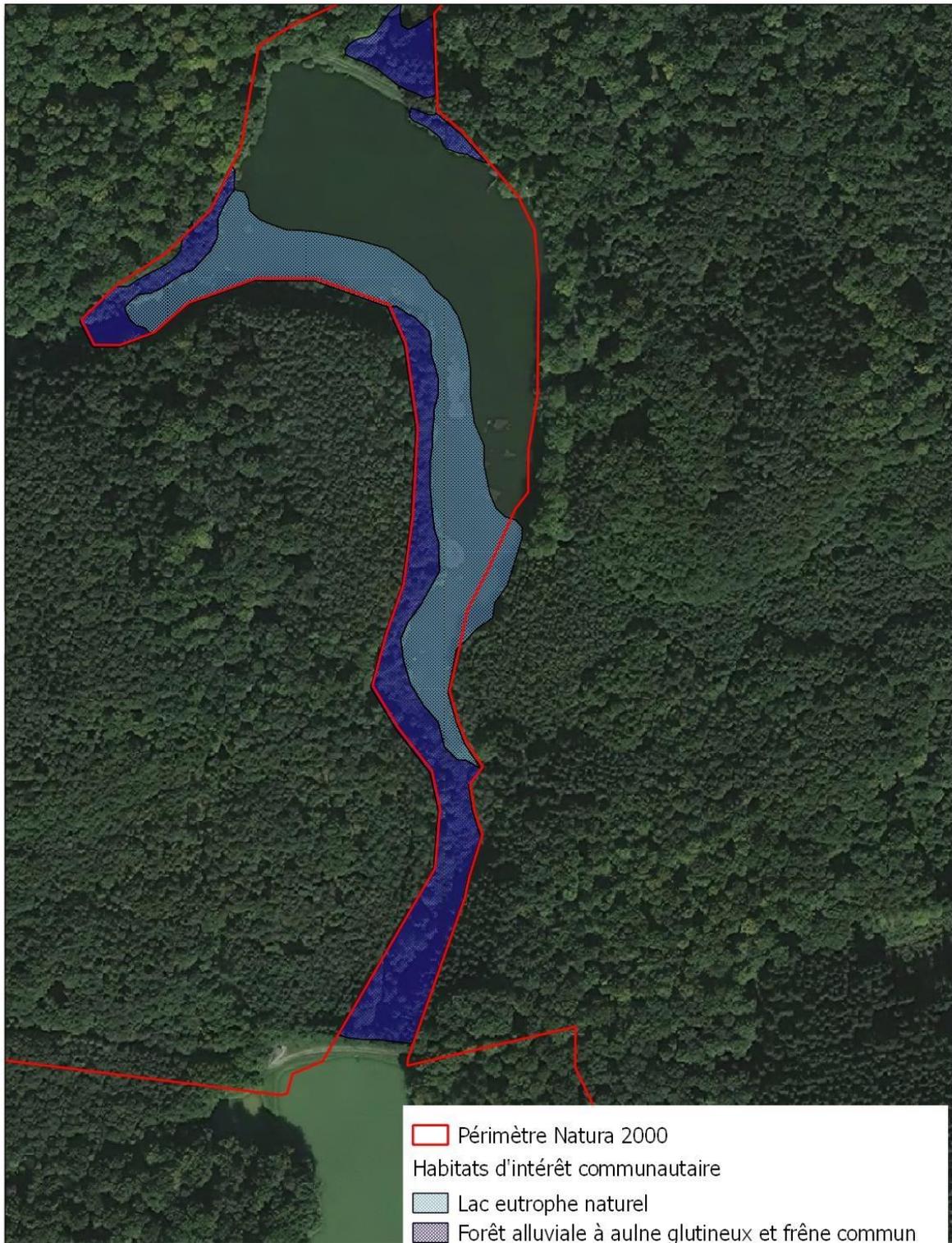
-  Chataigne d'eau
-  Utriculaire élevée
-  Élatine à six étamines

Localisation des espèces protégées identifiées dans l'étang par l'EPAGE Largue en septembre 2019



Localisation des espèces protégées identifiées dans l'étang en assec par l'EPAGE Largue en juillet 2020

- | | | | |
|---|---------------------|---|------------------------|
|  | Élatine à six étami |  | Élatine à six étamines |
|  | Carex bohémica |  | Léersie faux-riz |



Localisation des habitats d'intérêt communautaire d'après le DOCOB du site Natura 2000



Localisation de la zone dans laquelle il n'y aura pas de gestion de la châtaigne d'eau



-  Berges pente douce
-  Zone de curage
-  Coupe et dessouchage des arbres présents sur la digue
-  Profil en travers A-B

Localisation des travaux